

Très chers membres,

Ces 4 premiers mois de reprise se sont bien passés grâce aux efforts de tous.

Compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire, nous vous invitons à respecter scrupuleusement les consignes mises en place pour votre sécurité, celle du personnel et des membres et de respecter les gestes barrières notamment lors des Remises des Prix.

ACCUEIL :

Ouverture de 8h à 19h

CLUB HOUSE :

Le club house est partiellement ouvert. La salle du patrimoine, la salle télé et les douches restent fermées.

PRACTICE :

Le practice est ouvert.

PARCOURS :

Pour enlever les drapeaux, les piquets de délimitation des obstacles de protection des entrées de green, pour utiliser les râteliers, il est obligatoire de se laver les mains préalablement avec du gel.



**Annexe officielle au Protocole Covid-19  
pour toutes compétitions sportives de club et/ou  
inscrites aux calendriers fédéraux amateurs et  
professionnels, animations sportives ou de  
découverte organisées par un golf ou un  
professionnel**

**Mise à jour du Protocole sanitaire ffgolf Covid-19 au 24 juin 2020  
remplace et annule l'Annexe Convivialité du 4 juin 2020**

Cette annexe fait partie intégrante des mesures à respecter pour la pratique du golf en France et complète le Protocole Sanitaire officiel et recommandations des professionnels de la restauration et de l'hôtellerie :

<https://www.gni-hcr.fr/special-coronavirus-covid-19/la-reprise/protocole-sanitaire-hcr-definitif-arrete-par-le-ministere-du-travail>

Pour rappel, les événements de golf se déroulent sur la base de programmes organisés qui permettent aisément de respecter un flux maîtrisable de personnes. De plus, les golfs étant dotés de très grands espaces (entre 50 et 100 hectares par parcours), les règles de distanciation sont facilement mises en œuvre.

En complément de toutes les mesures sanitaires mises en place par la ffgolf depuis le 11 mai 2020 et révisées au 24 juin, vous trouverez ci-après les mesures complémentaires que les golfs et les organisateurs professionnels peuvent mettre en place dans cette troisième phase de déconfinement



## **A- En amont de la compétition :**

L'organisateur ou le golf d'accueil informera les joueurs inscrits du Protocole sanitaire à appliquer pour participer.

Le non-respect volontaire ou réitéré du Protocole sanitaire pourra justifier une exclusion immédiate des participants.

Chaque organisateur de compétition doit identifier un « Référent Covid19 » (arbitre, directeur de golf, Président d'AS, autre...) lequel devra s'assurer que l'ensemble des mesures en vigueur au moment de l'évènement est bien connu des participants.

## **B- Le jour de la compétition :**

### **1 - Le staff d'organisation s'engage :**

- À vérifier avec le golf d'accueil que toutes les mesures sanitaires générales sont bien mises en place.
- À porter un masque dès qu'il est en contact avec des participants.
- À respecter et faire respecter les mesures sanitaires pendant toute la journée et notamment :
  - Respect de la distanciation physique dans toute l'enceinte du golf.
  - Port d'un masque obligatoire dans tous les espaces intérieurs pour circuler (club house, Proshop, vestiaires, etc.).
  - Respect de la distanciation des parties de golf via des départs espacés.
- À fournir du gel hydroalcoolique et des masques à la demande du golf et des participants.

### **2 - Lors de l'accueil des participants :**

- Un espace d'accueil sera organisé prioritairement en extérieur.
- Si la météo n'est pas bonne, cet espace réglementé pourra être aménagé sous une tente ouverte ou en intérieur dans une salle adaptée pour accueillir un maximum de 10 personnes en même temps (toutes espacées d'au moins 1 mètre, ces personnes devant porter des masques).
- Sur la table d'accueil, sera disponible du gel hydroalcoolique et le rappel des règles sanitaires.
- Chaque joueur pourra individuellement se présenter pour récupérer :
  - Les cadeaux de départ (pris directement par les participants).
  - Sa carte de scores qui ne sera pas échangée entre les joueurs.
- Les joueurs pourront aller au practice (zone d'entraînement avant d'aller sur le parcours) en utilisant des seaux de balles qui seront distribués et récupérés selon les règles imposées par le golf d'accueil, selon le règlement du club en respectant les gestes barrières et la distanciation spécifique.



## 2 - Organisation des départs :

- Chaque équipe de joueurs (4 maximum) se présentera à son trou de départ pour les shotguns ou selon un planning adapté au départ du trou n°1 et éventuellement du trou n°10 pour démarrer son parcours.
- Ainsi, il n'y aura jamais plus de 10 personnes en même temps à proximité immédiate des aires de départ des trous.
- Les parties se succèdent au rythme des heures de départ qui leur auront été communiquées au préalable par l'organisateur ou le golf, prioritairement par voie digitale ou par téléphone.

## 3 - Sur le parcours :

- Les joueurs devront respecter les mesures sanitaires générales comme pour une partie amicale (distanciation physique de 2 mètres en activités sportives et 1 mètre en position statique)
- Les joueurs auront la possibilité de manipuler les drapeaux, les râtaux des bunkers, les piquets de bornage du terrain avec l'obligation de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique (moins grasse et tout aussi efficace) AVANT cette manipulation. Pour cela, chaque joueur doit être en possession d'un flacon de cette solution dans son sac, avec vérification avant le départ soit par le starter, soit par le référent Covid-19 de la compétition, soit au moment du briefing.
- Compte tenu de ces évolutions, la balle **ne peut pas** être placée sans pénalité dans le bunker.
- Chacun joue sa balle. Pour les différentes formules de jeu qui le nécessite (foursome, greensome), un joueur qui souhaite toucher la balle de son partenaire a l'obligation de se laver les mains avec une solution hydroalcoolique AVANT cette manipulation.
- Le bogey doit être enfoncé dans le trou. A l'exception du match play, les putts ne peuvent pas être donnés en compétition.
- Une collation parcours extérieure sous le format de « restauration à emporter » ou « buffet » pourra être mise en place, les parties arrivant toutes les 10 à 15 minutes en respectant les règles applicables aux terrasses des restaurants.
- Interdiction des cadets (pas d'échanges de matériel) et le nombre d'accompagnants limité à une personne par joueur. Cet accompagnant est soumis aux règles du Protocole Sanitaires et ses annexes.

## 4 - Fin de parcours, retour des équipes :

- À la fin de leur parcours, chaque joueur, transmet sa carte au Comité de l'Epreuve par voie électronique (email, texto...) ou, selon les indications de l'organisateur, effectue un recording oralement. Chaque joueur dépose ensuite sa carte de scores dans une urne prévue pour les stocker en cas de contestation ultérieure du résultat dans la limite de 48 heures de conservation.
- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes dans cette zone d'accueil.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique sur la table.



## 5 - Sortie du golf :

- Chaque équipe aura été prévenue préalablement par les organisateurs qu'elle doit quitter l'enceinte du golf sans créer d'attroupement de plus de dix personnes dans les espaces intérieurs et sur les parkings et toujours en respectant la distanciation et les gestes barrières.

## 6 - Remise des prix :

- Une remise des prix pourra être organisée selon les recommandations suivantes :
  - La remise des prix se déroulera prioritairement à l'extérieur.
  - Éviter l'utilisation de micros non désinfectés par plusieurs personnes.
  - Si pour des raisons météo, la remise des prix doit se dérouler à l'intérieur, le respect strict des mesures sanitaires en vigueur sera appliqué (distanciation d'1 mètre entre chaque personne debout et port du masque obligatoire, pour les joueurs assis à table dans la limite de 10 par tables avec port du masque sauf pendant le cocktail)
  - Le restaurateur du golf devra respecter les règles sanitaires établies par le Gouvernement en terrasse ou à l'intérieur selon la couleur de son département (orange ou vert).

## C- Complément d'information pour les Pro-Am :

Le Pro-Am est une formule de jeu qui permet à 1 joueur professionnel de jouer et d'encadrer 3 joueurs amateurs.

Cette formule de jeu se jouant à 4 joueurs maximum comme les autres parties de golf.

Dans le cadre de la pandémie du Covid-19, tous les tournois professionnels ont été annulés et les cours de golf ont été interdits pendant 2 mois. Il est donc important de permettre aux joueurs professionnels de rejouer, notamment en formule Pro-Am car cela permet :

- Que le joueur professionnel encadre les joueurs amateurs et soit le garant du respect des mesures sanitaires.
- Que le joueur professionnel ait une démarche pédagogique.
- Que le joueur professionnel puisse tout simplement s'entraîner et redémarrer son activité lors d'une formule de jeu pédagogique et conviviale.

De plus, dans le cadre des Pro-Am, voici quelques mesures complémentaires faciles à mettre en place :

- Le joueur professionnel sera le « Référent sanitaire » de sa partie.
- Seul le joueur professionnel récupérera et s'occupera de la carte de scores.





## **Protocole sanitaire pour la pratique du golf dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et du déconfinement**

**Mise à jour au 24 Juin 2020**

**Annexe : Organisation des Compétitions et Animations et dans les golfs**

**Lien vers le Protocole Sanitaire restauration et hôtellerie :**

<https://www.gni-hcr.fr/special-coronavirus-covid-19/la-reprise/protocole-sanitaire-hcr-definitif-arrete-par-le-ministere-du-travail>

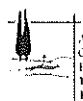
L'évolution actuelle positive de la situation sanitaire, corrélée aux décisions des pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 3 du déconfinement, nous invite à proposer un allègement de certaines mesures, dont vous trouverez la synthèse ci-dessous.

Concernant spécifiquement la pratique du golf, nous allons donc passer d'un dispositif « d'interdiction » à un principe de « responsabilisation individuelle ». Même si la circulation du virus est moins active, celui-ci continue néanmoins de contaminer de nombreuses personnes, y compris sur le territoire français métropolitain. Nous appelons donc l'ensemble des joueurs à la plus grande vigilance et au respect des gestes barrières, tout comme des principes de distanciation physique.

L'obligation faite à chaque joueur d'avoir un flacon de solution hydro-alcoolique dans son sac est indispensable de façon à respecter les règles de manipulation des drapeaux, des râtaux et des piquets de bornage du parcours.

Nous comptons donc sur la vigilance de tous et de chacun -joueurs, personnels, bénévoles - pour continuer de faire barrière à la circulation du virus, sur les parcours, les zones d'entraînements et au sein des club-houses.

Les joueurs de golf sont habitués au respect de l'Etiquette, qui fait partie intégrante de notre sport. Gageons que nous serons capables, tous ensemble, de respecter également l'Etiquette sanitaire.



- Règles de distanciation physique :
  - 2 mètres en activités sportives
  - 1 mètre en position statique
- Limiter les regroupements de plus de 10 personnes au même endroit au sein du golf.
- Vestiaires : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs dans la limite de 10 personnes simultanément.
- La location de voiturettes et le prêt de matériel sont autorisés à la condition de les nettoyer après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club.
- Possibilité de manipuler les drapeaux, les râtaux des bunkers, les piquets avec l'obligation de se laver les mains AVANT chaque manipulation. Pour cela, nous recommandons à chaque joueur d'être en possession d'un flacon contenant une solution hydroalcoolique (moins grasse que le gel et tout aussi efficace).
- L'échange de cartes de scores entre les joueurs n'est pas autorisé.
- Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures lorsque la personne circule et lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

#### **Avertissements :**

**Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.**

**Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.**

**Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.**

**Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicquée, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicqués et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).**

**Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.**

**Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français**

*Ce document annule et remplace le précédent Protocole Sanitaire du 2 Juin 2020*



DDGF

